

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 01 FEVRIER 2007**

**Délibération
n° 2007.02.065**

**Extension de la zone
industrielle n°3 :
cession de terrain à la
société ALTEP
INGENIERIE**

LE UN FEVRIER DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, , André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annette FEUILLADE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER,

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Annie FOUGERE, Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, François ELIE à Jean MARDIKIAN, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Gérard MARQUET à Jean-Claude MOGIS, Patrick RIFFAUD à Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT,

Excusé(s) :

Louis DESSET, Bernard SAUZE,

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Annette FEUILLADE

**EXTENSION DE LA ZONE INDUSTRIELLE N°3 : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE ALTEP
INGENIERIE**

La société ALTEP INGENIERIE s'est développée autour d'une équipe d'experts et de spécialistes de l'industrie et des grands projets industriels dans les domaines de l'ingénierie produits et systèmes.

Le siège de cette entreprise qui a réalisé un chiffre d'affaires de 5 070 k€ en 2005 avec 190 salariés est situé à MÉRIGNAC en Gironde.

Afin de s'intégrer dans un environnement essentiellement tourné vers l'industrie, ALTEP nous a fait part de sa décision de construire un ensemble immobilier de 1 300 m² de bureaux (extensible à 2 600 m²) sur l'extension de la Zone Industrielle n° 3 et donc d'implanter la totalité de son activité sur le territoire de la Comaga. Les lots concernés sont les parcelles 12 et 13 d'une superficie respective de 3 624 m² et 4 237 m², soit une surface totale de 7 861 m².

La vente pourrait se faire sur la base d'un prix fixé à 30 € HT le m² soit un total de 235 830 € (deux cents trente cinq mille huit cent trente Euros).

La présente vente consentie par la ComAGA, est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre des ses activités économiques. La ComAGA se substituera volontairement à l'acquéreur et reversera la TVA à la recette des Impôts Angoulême Ville - Rue de la Combe -16800 SOYAUX.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 23 novembre 2006,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 28 novembre 2006,

Je vous propose

D'AUTORISER la cession à la société ALTEP INGENIERIE ou à toute société intervenant pour son compte dans le cadre de ce projet, des parcelles dénommées lots 12 et 13, d'une surface totale de 7 861 m² au prix convenu de 235 830 € HT, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes à venir.

DE METTRE à disposition de la société ALTEP INGENIERIE ou de toute société intervenant pour son compte les dites parcelles, l'autoriser à déposer le permis de construire puis débiter les travaux dans l'attente de la signature des actes notariés.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique - article 7015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 14 février 2007	<u>Affiché le :</u> 15 février 2007